

PERSONNEL : C.N.A.S. (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Adhésion pour les agents actifs depuis de nombreuses années afin de faire bénéficier aux agents de divers avantages (type Comité d'entreprises). En 2017, le cout est de 206,55 € par actif et 134.63€ par agent retraité. Après un tour de table (8 non, 1 pour et 1 abstention), il est décidé de ne pas adhérer pour les agents retraités.

VENTE HOTTE DOUBLE FLUX

Après avoir constaté qu'une hotte d'extraction d'air avait été installée lors de la construction de la cantine/cuisine dans les années 2000 mais qu'elle n'a jamais été utilisée, elle a été retirée. L'assemblée a décidé de sa mise en vente au prix d'appel de 1 500 €, à débattre (prix d'achat à l'époque : 4 894 €).

FISCALITÉ

L'article 1407 du Code Général des Impôts prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de majorer la part leur revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.(majoration possible entre 5 et 60 %, selon l'article 97 (loi de finances pour 2017). En 2016, 29 logements vacants et 33 résidences secondaires étaient répertoriées sur la commune. L'assemblée délibérante a décidé de ne pas instaurer de majoration, afin de ne pas pénaliser les foyers concernés.

LOTISSEMENTS : TARIFS DES PARCELLES DISPONIBLES A LA VENTE

➤Croix du Houx :

1 parcelle de 607 m², remboursée en totalité (une première partie aux fondations, l'autre partie à la couverture.

➤Clos de l'Orme : 8 € T.T.C (hors T.V.A. immobilière) ; 6 lots, dont :

2 parcelles libres: (724 et 810 m²)

- 4 parcelles vendues : 2 locations (dont 1 C.C.M.A) ; 1 vacante, 1 non construite (à vendre). Il a été décidé de ne pas modifier les tarifs, mais d'étudier les demandes au cas par cas. Un ou des panneaux publicitaires seront installés.

SECURITÉ ROUTIERE

Un radar remorque, prêté par la Direction Départementale des Territoires a été installé à 3 endroits différents (entrées de bourg) pendant 3 semaines, direction Le Ribay, au cimetière et rue de la Grotte. IL en résulte qu'il s'agit d'une minorité de personnes qui roulent vite. Plusieurs solutions sont envisagées.

PRESBYTERE : DESTINATION DU BATIMENT

Rappel de l'historique : acquisition du bâtiment sur parcelle cadastrée H n°345 de 635m² suite à la cession du bâtiment (2 logements locatifs) par le S.I.V.M. de Le Horps à la commune de Le Ham à l'euro symbolique. Reprise de l'emprunt CRCA pour 6 097,96 €, remboursés de 2002 à 2006.

*Résiliation du bail emphytéotique le 16 octobre 2002

*Estimation du bâtiment par les Domaines en 2002 : la valeur vénale de l'ensemble immobilier était de l'ordre de 73 000 € décomposés comme suit :

Appartement Rez-de-Chaussée (53 m²) et ses annexes : 30 000 €

Appartement 1^{er} étage (67 m²) et ses annexes : 43 000 €

Il est rappelé que le logement du rez-de-chaussée est libre, ce qui n'est pas le cas de celui de l'étage (en cas de vente, une rupture de bail est à envisager). Il est prévu :

➤ D'établir un diagnostic (état général du bâtiment), de même qu'une estimation tarifaire des travaux

➤ Un lessivage du rez-de-chaussée va être réalisé (solution peu onéreuse)

➤ Plusieurs solutions peuvent être envisagées (location en meublés, salles de réunion...), à voir en fonction du coût et des subventions éventuelles.

LE CHESNAY : CHOIX D'UN NOTAIRE

Compte tenu de complications administratives pour l'acquisition d'une bande de roulement sur une partie du chemin d'accès au village du Chesnay, il est décidé de faire appel à un Notaire (pas d'acte administratif). C'est l'étude de Maître JOURDAN, Notaire à LASSAY-LES-CHATEAUX qui a été retenue.

ETANG DE BONDI : DIVERS

Rappel des dates de lâchers de truites :

Samedi 29 avril : 50 kg + 20 kg de grosses

Samedi 13 mai : 50 kg + 20 kg de grosses

Samedi 27 mai : 50 kg + 20 kg de grosses

Samedi 03 juin : 60 kg + 30 kg de grosses

Samedi 24 juin : 50 kg + 20 kg de grosses

Il est prévu un lâcher supplémentaire le 02 septembre 2017, sous réserve des conditions météorologiques (lâcher de 30 kg de truites)

Proposition de modification du règlement : fermeture de l'étang à la pêche une demi-heure après le coucher du soleil.

VENTE DE BOIS SUITE A LA COUPE SANITAIRE DE L'ETANG DE BONDI

Vente à Monsieur Norbert BOUTELOUP (8 rue du Pont d'Aisne) au prix de 30 € les 7,70 stères, soit 231€. Article 7022.

CONTRAT D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES

Renouvelé avec le Laboratoire Départemental pour un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, renouvelable par tacite reconduction. Propositions d'analyses retenues : denrées et contrôle des surfaces pour 358,76 € T.T.C. Il est rappelé qu'il n'existe pas d'obligation expresse de prévoir des analyses, toutefois, des procédures d'hygiène et de sécurité devant être mises en place, ces analyses demeurent un bon outil.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A UN VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE LES GARETTES

Pour les 3^{ème} (du 26 au 28 avril 2017) : coût par élève de 200€. S'agissant d'enseignement secondaire, il est décidé de ne pas participer financièrement, pour cette demande et les éventuelles suivantes, quel que soit le collège demandeur.

AFFAIRES DIVERSES

Création d'une commission agricole : dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme valant Schéma de Cohérence territoriale, une commission agricole composée d'agriculteurs essentiellement va être créée afin de recenser les anciennes fermes.

Bureau secrétariat : un devis pour la création « d'un guichet » va être demandé auprès de l'entreprise LAVALEUR CONCEPT HABITAT

Devis éclairage parking : le devis de la Sarl CHRETIEN a été retenu, l'entreprise sera chargée également de l'entretien de la chaudière et autres travaux de maintenance.

Résultats CO2 : un appareil de mesure a été prêté par la Direction Départementale des Territoires et installé dans les classes et à la garderie pour mesurer le taux de CO2. Cette anticipation (gratuite) évite de solliciter un cabinet d'études chargé de la réalisation des travaux qui aurait été rendu obligatoire dès janvier 2018.

Cantines : de plus en plus d'impayés sont constatés : afin de remédier à cette situation de négligence, une nouvelle formule d'encaissement des cantines pourrait être envisagée.

Comptes-rendus de commissions (préparation du budget primitif 2017)

Les projets ont été recensés dans les diverses commissions. Il est convenu que des priorités ont été établies mais qu'elles restent à affiner, notamment eu égard aux crédits budgétaires. Il est par ailleurs rappelé que des subventions existent, cumulables ou non entre elles et que des études précises au cas par cas seront étudiées au moment de l'établissement du budget primitif 2017.